

SANTE**Centre municipal de santé**

Contrat local de santé (CLS)

Recherche-action pour l'expérimentation « Passerelle vers le soin »

Convention d'étude de terrain avec l'université Paris-Est Créteil

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le contrat local de santé (CLS) 2015-2017 avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Préfecture du Val-de-Marne. Ce CLS comporte trois axes de travail dont l'un s'intitule « coordination et accompagnement dans le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie » dont l'objectif est d'éviter les ruptures dans le parcours, voire le renoncement au soin.

A ce titre, a été initiée au sein du Centre Municipal de Santé (CMS) une expérimentation dite de « Passerelle vers le soin », un dispositif de renfort de coordination infirmière auprès des personnes en risque de rupture dans leur parcours de santé. Après près de deux ans de mise en œuvre, le bilan d'activité est prometteur : une cinquantaine de personnes ont été accompagnées jusqu'à ce qu'une structure d'aval puisse prendre le relais ou que la personne soit plus autonome et/ou en meilleure santé. Les médecins traitants, en majorité du CMS, qui orientent vers le dispositif, notent une réelle plus-value pour des situations médicales complexes freinées par les troubles cognitifs, la barrière sociolinguistique ou l'isolement de la personne. Pour autant, le ressenti des personnes elles-mêmes est difficilement mesurable.

Dès sa conception, l'évaluation du dispositif a été envisagée à l'appui d'une recherche-action, méthode de sciences sociales qui permet une prise de recul et des transformations induites en cours d'expérimentation. La préoccupation est double : éviter une dépendance du patient vis-à-vis du programme « Passerelle vers le soin » en soutenant réellement son autonomie ; éviter de suppléer les missions d'autres dispositifs de coordination en étant complémentaire, notamment pour les situations n'entrant pas dans ces dispositifs.

L'université Paris-Est Créteil a été sollicitée dès 2016 en vue d'une recherche-action. C'est pour la rentrée universitaire 2017-2018 que l'expérimentation « Passerelle » vers le soin a été retenue comme terrain d'étude dans le cadre du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS). Quatre étudiant(e)s en formation continue sont mobilisé(e)s d'octobre 2017 à juin 2018, une journée par semaine, pour répondre à la demande de la Ville. La problématique de cette étude, prémisse d'une recherche-action, doit être précisée fin 2017 en concertation avec la Ville, les étudiant(e)s et l'université selon le travail préparatoire mené par les étudiant(e)s d'octobre à décembre.

Concrètement, aucune contrepartie financière n'est sollicitée, la convention à contracter vise principalement à définir le cadre de l'étude et à prémunir la responsabilité des étudiant(e)s.

Ce partenariat offre l'opportunité d'élaborer le dispositif « Passerelle vers le soin » de manière réactive, en tenant compte en continu des besoins repérés et des ressources disponibles, afin d'apporter une réponse adaptée et réaliste. Les préconisations de cette étude détaillée sauront intéresser l'Agence Régionale de Santé en vue d'une modélisation.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention d'étude de terrain avec l'université Paris-Est Créteil pour l'année universitaire 2017-2018.

P.J. : convention

SANTE

16) Centre municipal de santé

Contrat local de santé (CLS)

Recherche-action pour l'expérimentation « Passerelle vers le soin »

Convention d'étude de terrain avec l'université Paris-Est Créteil

LE CONSEIL,

sur la proposition du président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de la santé publique, notamment son article L.1434-10,

vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

vu sa délibération du 24 septembre 2015 approuvant le contrat local de santé (CLS) 2015-2017 avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Préfecture du Val-de-Marne,

considérant que dans le cadre du CLS, une expérimentation dite de « Passerelle vers le soin », dispositif de renfort de coordination infirmière auprès des personnes en risque de rupture dans leur parcours de santé, a été initiée,

considérant que pour mener à bien cette expérimentation, il y a lieu de passer une convention d'étude de terrain avec l'université Paris-Est Créteil,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention d'étude de terrain avec l'université Paris-Est Créteil et AUTORISE le Maire à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017